



Grand Prix Mid-Amateurs du Golf de Maison Blanche 2025

Samedi 26 et dimanche 27 juillet 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs, ayant 25 ans ou plus la veille du début de la compétition :

- Licenciés à la Fédération Française de Golf, avec, à la date de clôture des inscriptions, une licence active et un certificat médical ou questionnaire santé, de l'année en cours, enregistré et un droit de jeu fédéral acquitté.
- Licenciés dans une fédération étrangère reconnue, avec, joint au bulletin d'inscription, une attestation de licence active et pour l'année en cours, une attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

II- FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 25 juillet 2025 sur réservation des départs à l'accueil du golf (04.50.42.44.42). *Les réservations pour les reconnaissances ne seront prises qu'une fois la liste officielle publiée le lundi 14 juillet 2025.*

Deux séries :

- **1 série Messieurs** : index inférieur à 15.4 / repères 2 (marques Blanches)
- **1 série Dames** : index inférieur à 18.4 / repères 4 (marques Bleues)

Nombre de joueurs

- Nombre maximum de joueurs autorisé : 144
- Nombre minimum de Dames (hors WC) : 39
- Nombre maximum de Wild Cards autorisé : 14

Les inscriptions seront retenues dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué précédemment.



L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions.

En cas de scratch après la date de clôture des inscriptions la liste des inscrits pourra être complétée selon les mêmes critères que la liste initiale. Si à la date de clôture des inscriptions le champ de joueur est incomplet il pourra l'être en ajoutant des Dames ou/et des Messieurs.

Départs :

- 1er jour : La liste est triée par ordre d'index puis coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). Le bloc 2 joue en premier, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- 2e jour : En fonction des résultats du 1er tour, par ordre décroissant.

Départage :

En cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF « trou par trou » sur les trous 10 puis 18 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS9 deviendra définitif.

III – ENGAGEMENTS

1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit ou par courriel accompagnés d'un chèque (ordre « Association Golf de Maison Blanche ») ou d'un virement ou d'un paiement « à distance » par carte bancaire,

avant le vendredi 11 juillet 00h00, à :

Golf de Maison Blanche
« Grand Prix Mid-Amateurs »
2870 Route de Mury, 01170 Echenevex, France.

Tarification :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| ➤ Joueurs extérieurs | 90€ |
| ➤ Membres Golf de Maison Blanche | 45€ |

Aucun engagement par téléphone ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent nom, prénom, adresse, n° de licence, place au Mérite Mid-Amateurs et index.

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le lundi 14 juillet 2025 sur www.golfmaisonblanche.fr

III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 11 juillet 2025. Tout joueur déclarant forfait après cette date reste redevable du droit de compétition.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.



V – PRIX

Seront attribués :

Messieurs --- 3 prix en brut

Dames --- 3 prix en brut

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition, sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements par téléphone ou courriel :

04.50.42.44.42 ou sportif@golfmaisonblanche.fr

**Bulletin d'inscription et compléments sur le site Internet du Golf de Maison Blanche,
www.golfmaisonblanche.fr et le site de la Ligue de Golf Auvergne Rhône-Alpes**

